

**Un autocar grande capacité sera à prévoir et sera privilégié**

**Options à proposées : 80 élèves + 6 accompagnateurs**

**78 élèves + 6 accompagnateurs**

**76 élèves + 6 accompagnateurs**

**Compte tenu du nombre de participants les conditions de transport seront à préciser et détaillées avec précision.**

La proposition se fera sous forme de contrat ou convention avec l’établissement, et devra comporter tous les éléments de l’offre détaillés, chiffrés en euros.

Les factures seront établies au nom du COLLEGE DE LA DUROLLE 63650 LA MONNERIE LE MONTEL.

Elles feront mention du contrat ou de la convention, signées.

Elles comporteront le nom, la raison sociale du créancier, son numéro SIRET.

Les modalités d’acompte seront conformes à la loi 92-645 du 13 juillet 1992, au décret 94-490 du 15 juin 1994 et à la circulaire 97-193 du 11 septembre 1997 : Acomptes jusqu’à70 % du coût total des prestations, le solde sera versé après service fait.

Un échéancier sera prévu.

Le cahier de voyage remis avant le départ ne constitue pas à lui seul le service fait.

C’est la réalisation du voyage qui constitue le service fait.

**Période de consultation : du MARDI 23 octobre 2018 au MERCREDI 07 novembre 2018.**

L’offre devra comporter : Un descriptif selon notre demande, daté et signé.

Les documents relatifs à l’entreprise.

La documentation, les descriptifs précis rédigés en français.

**Les critères retenus seront les suivants : Qualités des prestations (autocar, organisation, adéquation de l’offre à notre demande, hébergement…) : 60 %**

**Prix : 40 %**

**La principale, La Gestionnaire,**

**Mylène PUPION Hélène CHABRIAL**